

*La Maison-Dieu*, 205, 1996/1, 107-115

Pierre JOUNEL

## LA COMMUNION DES MALADES

**L**E PORT de la communion aux malades, qui constitue la forme prédominante de la communion des absents, a connu de nos jours une mutation de la plus haute importance dans le triple domaine de son ministre, de sa périodicité et de sa publicité.

### Les ministres de la communion

Dans l'Antiquité et le haut Moyen Âge, les laïcs étaient habilités à porter l'eucharistie aux absents.

Sans doute, dans sa description de la messe dominicale à Rome vers 160, saint Justin présente-t-il les diacres comme les ministres accrédités de la communion aux absents<sup>1</sup>. Mais cette pratique n'était pas exclusive. Au siècle suivant, toujours à Rome, on voit l'acolyte Tarsicius massacré sur la via Appia par des païens qui voulaient s'emparer du pain consacré qu'il portait à des absents<sup>2</sup>.

1. JUSTIN, *Apologies*, I, 67, éd. L. Pautigny, Picard, 1904, p. 142.

2. A. FERRUA, *Epigrammata Damasiana*, Cité du Vatican, 1942, p. 117-119.

On a plusieurs témoignages de laïcs, hommes et femmes, donnant la communion en viatique à des mourants. Au début du IV<sup>e</sup> siècle, l'évêque d'Alexandrie envoie un jeune garçon porter un morceau de pain consacré à un vieillard mourant, en lui indiquant comment procéder avec du pain durci<sup>3</sup>. Quelques décennies plus tard, à Constantinople, c'est Mélanie la Jeune qui fait communier en viatique son oncle mourant<sup>4</sup>. Quant aux moines, ils communiaient en semaine des mains de leur abbé, bien qu'il fût laïc.

Il était d'ailleurs habituel que les fidèles, en quittant l'assemblée dominicale, emportent l'eucharistie dans leur maison pour communier à leur gré durant la semaine. Pour détourner une femme d'épouser un païen, Tertullien lui pose la question : « Comment pourras-tu cacher ce que tu prends secrètement avant toute nourriture<sup>5</sup> ? » Au III<sup>e</sup> siècle, la *Tradition apostolique* prescrit de garder avec soin l'eucharistie : « chacun prend soin qu'un infidèle ne goûte pas de l'eucharistie, ni une souris ni un autre animal, et que rien n'en tombe et ne se perde<sup>6</sup>. » Dans les mêmes temps, le prêtre romain Novatien réprimande les chrétiens qui, sortant de l'assemblée avec l'eucharistie, s'en vont au théâtre<sup>7</sup>. Sachons enfin que parfois on envoyait l'eucharistie en signe d'amitié ou de communion dans la foi à quelqu'un qui habitait fort loin, voire au-delà des mers. On l'appelait alors une eulogie<sup>8</sup>.

Toutes ces pratiques devaient disparaître aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, moins par interdiction de l'autorité épiscopale que par l'abandon général de la communion fréquente. Seule demeurait l'obligation de porter à tout chrétien

3. EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Histoire ecclésiastique*, VI, 44, éd. G. Bardy, t. II, 1955 (SC 41), p. 160.

4. D. GORGE, *Vie de sainte Mélanie*, 54, 1962 (SC 90), p. 236.

5. TERTULLIEN, *Ad uxorem*, II, 5, 2-3, éd. E. Dekkers, 1954 (CCL 1), p. 389-390.

6. *La Tradition apostolique de saint Hippolyte*, 37<sup>e</sup>, éd. B. Botte, 1963 (LQF 39), p. 84.

7. NOVATIEN, *De spectaculis*, 5, éd. Hartel, 1981 (CSEL 3, 3), p. 8.

8. Le mot eulogie s'étend toutefois à divers autres envois de choses saintes.

mourant ce que le concile de Nicée (325) avait appelé « le très nécessaire viatique ».

### *La pratique issue du concile Vatican II*

Du XIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, le culte de l'eucharistie connut des changements considérables. À la communion sacramentelle, reçue rarement dans l'année, se substitua le désir de « voir l'hostie », qui devait être satisfait par le rite de l'élévation à la messe et la procession du Corps du Christ. En même temps, le diaconat permanent ayant disparu, les fonctions du diacre s'amenuisèrent et il ne fut plus admis à donner la communion à la messe ou à la porter aux absents. Seul le prêtre était habilité à ce ministère. Il ne le confia désormais à des laïcs qu'en des circonstances tout à fait exceptionnelles. C'est avec émotion qu'Edmond Michelet reçut ainsi l'hostie dans ses mains pour la porter à des compagnons de misère à Mauthausen.

Quand, en 1908, le pape saint Pie X appela les fidèles à communier fréquemment, l'usage s'établit de donner la communion avant ou après la messe, pour ne pas prolonger celle-ci. Or le concile Vatican II prescrivit que l'on revienne à l'usage normal : que les fidèles communient immédiatement après le prêtre, qui dirait ensuite la prière après la communion. En certaines grandes paroisses, cette manière de procéder risquait de prolonger notablement la durée de la messe et d'en écarter certains chrétiens peu fervents. C'est ce qui suscita le souhait de voir confier à des fidèles la charge d'aider le prêtre dans le ministère de la communion.

### *La législation postconciliaire*

Dès 1966, une instruction fut adressée de Rome aux nonces apostoliques leur donnant pouvoir de transmettre aux évêques la faculté de déléguer à des laïcs, hommes ou femmes, la charge de distribuer l'eucharistie pour aider

ou remplacer le prêtre (instruction *Fidei custos*), mais le document ne fut rendu public qu'en 1969<sup>9</sup>. Quatre ans plus tard, l'instruction *Immensae caritatis*<sup>10</sup> devait confirmer solennellement le ministère conféré aux laïcs de donner la communion, non seulement au cours de la messe, mais aux absents, malades ou bien portants. En même temps, le document ramenait à un quart d'heure la durée du jeûne eucharistique pour les malades, les vieillards et les personnes de leur entourage. Il accordait enfin à tout fidèle la faculté de communier deux fois par jour. Entre-temps, le pape Paul VI avait institué le ministère de l'acolytat comme service stable de la prière communautaire et de l'eucharistie (*motu proprio* du 29 janvier 1973, *Ministeria quaedam*<sup>11</sup>).

La législation d'*Immensae caritatis* a été entérinée par le Code de droit canonique de 1983 (CIC 230, 3), mais il convient toujours de se reporter à son texte.

### La périodicité de la communion des malades

Dès les VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles, tant en Occident qu'en Orient, les chrétiens les plus observants se contentèrent de communier trois fois l'an : à Pâques, à la Pentecôte et à Noël. En 1215, le quatrième concile du Latran dut imposer l'obligation de la confession annuelle et de la communion pascale. On conçoit que, dans ces conditions, les bien-portants absents ne communiaient pas, seuls les mourants recevaient le viatique.

En France, dans le renouveau spirituel et pastoral qui a marqué le XVII<sup>e</sup> siècle, le réconfort moral des malades s'imposa davantage à la communauté paroissiale. Le Rituel, promulgué par le pape Paul V en 1614, offrait un formulaire liturgique développé pour la visite des malades. Les curés eurent à cœur de leur permettre de communier au moins à Pâques, mais l'usage prévalut dans les paroisses

9. Attestée par *Notitiae* 9, 1973, p. 168, mais non publiée.

10. *Documentation catholique*, 70, 1973, 358-361.

11. *Documentation catholique* 69, 1972, 852-854.

les plus observantes de visiter systématiquement tous les malades, trois ou quatre fois l'an, pour les confesser et leur donner l'eucharistie. C'était encore la pratique, dans la plupart des paroisses de France, il y a une cinquantaine d'années. La Pentecôte étant souvent délaissée, en raison de sa proximité relative de Pâques, la double visite pastorale était généralement fixée à Pâques et à Noël, auxquelles on ajoutait souvent l'Assomption et la Toussaint. En dehors de ces dates, où les malades devaient être à jeun depuis minuit, même de médecine, le curé, dont c'était le privilège, ne portait l'eucharistie qu'aux mourants en viatique. C'est autour du viatique que s'est élaboré le rite de la communion des malades.

### **Le rite de la communion des malades**

#### *Le Rituel romain de Paul V (1614-1972)*

Jusqu'à l'époque récente, marquée par la sécularisation de la société, le rite de la communion des mourants ou des malades revêtait un caractère public. Il comprenait une procession, appelée, ici ou là, le Porte-Dieu. On trouve la description de cette procession dans le Rituel romain, dont la dernière édition, approuvée par Pie XII en 1952, ne contient aucune variante<sup>12</sup>. C'est ainsi qu'on y envisage toujours la nécessité de porter la communion à cheval pour les longues distances.

Le curé, revêtu de la soutane, du surplis et de l'étole, ainsi que d'un voile blanc posé sur les épaules, sonne quelques coups de cloche pour convoquer les paroissiens qui peuvent l'accompagner. Ceux-ci se munissent de cierges ou de flambeaux (de lanternes dans la mauvaise saison) et l'un d'eux tient une ombrelle liturgique au-dessus du prêtre. On doit préparer dans la chambre du malade « une table couverte d'un linge propre, où l'on puisse déposer décemment le Saint-Sacrement. On doit

12. Rituel romain, titre IV, chap. iv.

y préparer des lumières, deux vases, contenant l'un du vin, l'autre de l'eau, mettre un linge propre devant la poitrine de la personne qui doit communier et orner la chambre selon qu'on le pourra » (art. 38). Au départ, le prêtre place l'hostie dans un ciboire ou une petite boîte qu'il recouvre du voile. Normalement il convient qu'il emporte deux hosties, ce qui permettra de rapporter la seconde à l'église avec le même cérémonial. Un acolyte le précède en agitant une clochette, un autre porte un vase d'eau bénite et un troisième une bourse où l'on a placé un corporal et un purificateur. Des clercs, ou même d'autres prêtres en surplis, entourent le saint sacrement en tenant des cierges. « Si le chemin est long et difficile, et même, s'il faut monter à cheval, il est nécessaire de bien enfermer le vase qui contient l'eucharistie dans une bourse suspendue au cou ou fixée sur la poitrine. » Arrivé dans la chambre du malade, le prêtre doit le confesser s'il ne l'a pas fait auparavant<sup>13</sup>. Une telle procession eucharistique était encore observée en plusieurs régions d'Italie il y a un siècle. L'évolution des mœurs entraîna une simplification graduelle du rite en France de 1900 à 1950. En Bretagne, dans les années 1930, le prêtre allait encore au chevet du malade en surplis et étole, accompagné d'un enfant portant une lanterne surmontée d'une clochette et, à son passage, les fidèles se mettaient à genoux sur les bords du chemin. Quand il arrivait à la maison du malade, tous les voisins étaient là pour l'accueillir. Il continua à en aller ainsi quand le prêtre dut prendre le volant de sa voiture pour se déplacer. Celle-ci arborait parfois un fanion eucharistique.

Entre le temps de la *Tradition apostolique*, invitant à mettre l'eucharistie à l'abri des souris, et celui où le Rituel de Paul V décrit le rite de la procession du viatique, on peut constater combien s'était développé le culte rendu à la sainte eucharistie en dehors de la messe.

13. Voir le texte traduit dans le *Dictionnaire des cérémonies et des rites sacrés*, Paris, 1847, t. I, col. 1219-1224.

*Le Rituel de Paul VI (1973)*

Le 21 juin 1973, la Congrégation pour le culte divin a publié le *Rituel de l'Eucharistie en dehors de la messe* (trad. française en 1983), qui traite de la communion de ceux qui ont été empêchés de prendre part à l'assemblée eucharistique, en premier lieu les malades<sup>14</sup>.

Le ministère de la communion des absents, et spécialement des malades, se déroule dans les conditions les plus diverses, parfois les plus difficiles en raison de la promiscuité d'une chambre d'hôpital. Mais, pour en faire l'exposé, il convient de la présenter dans toute son ampleur, en se référant aux orientations majeures de la réforme liturgique du concile Vatican II.

1. La constitution conciliaire sur la liturgie prescrit que, dans l'administration des sacrements, leur célébration communautaire « avec fréquentation et participation active des fidèles » l'emporte toujours, « dans la mesure du possible, sur leur célébration individuelle et quasi privée » (art. 27). Il convient donc que la famille et des amis puissent se rassembler autour du malade qui reçoit la sainte eucharistie et prendre part eux-mêmes à la communion. Un autre aspect communautaire tient au lien avec la paroisse. Celui-ci peut être souligné lors de la messe dominicale. Les fidèles qui porteront la communion aux absents seront invités à entourer l'autel dès le *Notre Père*, qui ouvre la liturgie de communion, et, en leur remettant le pain consacré, le prêtre usera d'une formule appropriée pour les envoyer le porter à leurs frères.

2. Le dimanche est le jour par excellence de la communion des absents, qui peuvent ainsi s'associer étroitement à l'assemblée liturgique. Le jour du Seigneur Ressuscité est « le jour de fête primordial », qui doit être aussi « jour de joie » (art. 106). Le caractère festif de la communion se manifestera, si possible, dans le chant de quelques-

<sup>14</sup> On en trouve aussi le texte dans *Sacrements pour les malades*, Châlet-Tardy, 1980, p. 11-52 et dans *La Célébration des sacrements présentée par P. Jounel*, Desclée, 1983, p. 513-522.

uns des proches réunis autour du malade, mais aussi dans la manière dont est parée la table où repose la réserve eucharistique : une nappe y sera déployée, des fleurs y seront disposées ainsi que quelques lumières. La lumière est le symbole du Christ de Pâques, elle chante l'espérance dans la victoire de toute vie humaine sur les ténèbres. Si on le juge bon, une musique douce pourra ajouter une note festive à la célébration et accompagner la prière silencieuse.

3. Le Concile a mis en valeur l'importance de la lecture de la sainte Écriture dans les diverses célébrations (art. 35). Toute célébration sacramentelle s'accompagne désormais de la lecture de la Parole de Dieu, même quand elle se déroule dans l'intimité, telle la réconciliation d'un seul pénitent. Pour le malade, la sainte Écriture est porteuse d'un grand réconfort. Si le malade a pu choisir lui-même le texte qui a retenu son attention, on remplit au maximum le vœu de l'Église. Dans le cas contraire, les livrets destinés à la communion des absents proposent un certain nombre de lectures ayant trait à l'eucharistie, mais on aimera aussi lire l'une des pages de la liturgie dominicale de la Parole pour établir le lien avec tous les chrétiens répandus à travers le monde. S'il s'agit du Missel de la semaine, on ne s'y référera pas systématiquement, car le passage précis de la Bible fixé à ce jour peut ne pas être pleinement assimilable par le lecteur.

4. Le Concile a restauré la communion des fidèles au calice (art. 55). Lorsqu'un malade a quelque difficulté à avaler une nourriture solide, il ne faut pas hésiter à le faire communier sous la seule espèce du vin, en prenant évidemment les précautions voulues.

5. Le Missel propose le texte d'une messe pour les malades. En certaines circonstances, il sera bon de regrouper quelques malades ou handicapés dans la maison de l'un d'eux pour qu'ils puissent y participer. La célébration de la messe, près du malade, sera pour lui une grâce lorsqu'il devra recevoir l'eucharistie en viatique. La dernière communion, au terme de la route de la vie, est une communion aussi solennelle que la première au temps de l'adolescence.



Les circonstances ne permettent évidemment pas toujours un déploiement aussi riche de symbole de la liturgie près d'un malade. Du moins convient-il d'accomplir ce ministère avec le plus grand respect. On veillera d'abord à recevoir le pain consacré dans une custode ou une petite boîte digne de son contenu. Il sera bon de placer celle-ci dans un étui ou un linge qu'on ne mettra pas avec le tout-venant dans sa poche ou son sac. Chaque fois qu'il sera possible de le faire, on déploiera une petite nappe sur la table de chevet du malade et on y disposera quelques lumières ou des fleurs. Dans le déroulement du rite, on se conformera au livret officiel et on aura soin d'en utiliser, d'une fois à l'autre, les diverses propositions. On n'omettra jamais de réciter avec le malade le *Notre Père*. C'est par excellence la prière préparatoire à la communion dans la demande du pain de chaque jour et du pardon des péchés.

Ce faisant, le ministre de la communion, prêtre, diacre ou laïc, pourra prendre conscience de la grandeur du service sacramentel qu'il accomplit. Il ne s'agit de rien de moins que de porter Jésus Christ à Jésus Christ, le Christ-Chef à l'un de ses membres souffrants.

Pierre JOUNEL